

## AGREXCO

De la vérité des faits à l'appel pour exiger auprès de l'Etat français et de l'Union européenne que le droit international soit respecté à Sète et partout en Europe

Quelle est la réalité des faits ? Quelques éléments chronologiques et une proposition d'action.

### Article paru le Jeudi 22 Janvier 2009 sur le site [eco.nostrum.info](http://eco.nostrum.info) sous le titre : **Fruits-AGREXCO quitte-Marseille-pour-Savone-Vado**

« FRANCE / ITALIE. Le 2 janvier 2009, les dockers de Marseille Manutention apprenaient le départ de l'exportateur israélien AGREXCO du port de Marseille au profit du port italien de Savone Vado.

Après avoir fait escale durant près de 40 ans à Marseille, le principal client de Marseille Manutention et de Léon Vincent Fruits (toutes deux filiales du groupe belge Sea Invest) a décidé de lever l'ancre pour des raisons tarifaires.

Ce trafic de fruits et primeurs n'était guère juteux pour Marseille Manutention qui, chaque année, accusait plusieurs millions d'euros de pertes. Pertes creusées en 2008 avec 50.000 palettes de moins par rapport à l'année 2007.

Afin d'enrayer cette spirale, l'entreprise qui parallèlement doit composer avec une hausse de près de 9% du prix de l'amodiation du terminal, a décidé de revoir l'organisation du travail et de répercuter une partie de ses coûts à son client.

### Comité d'entreprise extraordinaire chez LV Fruits

**Antoine Montoya, secrétaire général Cgt des dockers des bassins Est de Marseille (Photo NBC).**

« Du jour au lendemain, pour des raisons commerciales, AGREXCO a pris la décision de quitter les bassins Est de Marseille. Il souhaitait des hangars plus modernes et Sea invest pour réaliser ces investissements devait augmenter ses tarifs et souhaitait une garantie des trafics sur la durée.

Ce départ représente entre 12.000 à 14.000 journées de travail (15% de l'activité). Marseille Manutention va être dans l'obligation d'organiser des licenciements », explique Antoine Montoya, le secrétaire général CGT des dockers des Bassins Est.

#### Un transfert joué d'avance selon les dockers

Depuis 2005, année du rachat du groupe dieppois Léon Vincent par **Sea Invest**, les dockers estiment avoir réalisé « des efforts dans l'organisation du travail ». Efforts qui devaient être récompensés par la venue de « 200.000 palettes supplémentaires » de la Compagnie Fruitière. Mais les fameuses palettes promises ne sont jamais venues.

Cette fois-ci encore les dockers indiquent avoir fait de nouvelles concessions afin de maintenir les escales permettant de « réaliser une économie annuelle de 250.000 euros » qui devaient contribuer à réduire le coût unitaire de manutention de la palette. Mais ça n'a pas suffi. (...) Finalement, il semblerait que la décision d'AGREXCO de quitter Marseille était déjà prise depuis quelque temps et que les meilleures concessions du monde n'auraient rien changé à l'affaire. Le groupe Orsero, manutentionnaire italien, aurait œuvré en coulisses afin d'attirer les 200.000 palettes au terminal reefer de Vado.

« **Que font les politiques ?** », s'interroge **Antoine Montoya** convaincu qu'ils laissent volontairement périliter l'activité de transport de marchandises dans les bassins Est de Marseille au profit du développement du tourisme, de la croisière plus précisément. « *Tous les projets industriels sont concentrés sur Fos* », ajoute le docker au franc-parler. » (fin de l'article)

### 23 février 2009 Conseil régional Languedoc-Roussillon (désormais la région a la responsabilité du port) Extraits de la délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Port de Sète armé pour la bataille concurrentielle avec l'ensemble des ports de la Méditerranée.** Depuis 2004, la Région est engagée dans un vaste programme de modernisation des équipements et de développement des infrastructures portuaires de Sète.

#### Le Languedoc-Roussillon doit gagner la bataille concurrentielle des ports de la Méditerranée

Les Ports de Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres forment un ensemble complémentaire pour affronter les autres ports de la Méditerranée : Barcelone, Marseille et Gênes (où est logé actuellement AGREXCO depuis son départ de Marseille). (...)

**Le programme de travaux sera de 200 M€ au cours des 10 années à venir pour la mise à niveau des infrastructures du port à la fois pour le transport des marchandises et pour le trafic voyageurs (et non en faveur d'AGREXCO comme d'aucun le prétendent)**

Pour cela, la région avait demandé à l'exploitant du port, l'Etablissement public régional Port Sud de France, de lancer un appel à projets pour la mise à disposition de trois terrains (...) pour réaliser de nouveaux trafics de marchandises diverses et de conteneurs.

Un appel d'offre européen a permis de retenir deux candidats : **la société Sea Invest et la société GF Group**. A l'issue de la procédure, l'EPR Port Sud de France a choisi de retenir le projet de **GF Group**, représentée par son Président Antonio ORSERO.

**GF Group (et non AGREXCO)** s'engage à constituer une société dédiée au projet : REEFER TERMINAL SETE, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 1,5 M d'€ dont le siège social est basé dans la zone portuaire de Sète.

Afin de garantir les obligations de chacune des parties, le Conseil Régional du 23 février a **adopté à l'unanimité** la Convention d'occupation du domaine public portuaire constitutive de droits réels fixant, entre autres, les engagements de trafics, le montant des redevances domaniales et la durée fixée à 27 ans.

### **Dès l'annonce de la venue éventuelle d'AGREXCO, le groupe communiste a fait la déclaration suivant le 16 juin 2009 :**

*« Les élus communistes de la Région Languedoc-Roussillon ne cautionneront pas l'entrée de produits illégaux provenant des colonies israéliennes en territoire palestinien »*

L'annonce de l'installation prochaine de la société israélienne AGREXCO sur le port de Sète ne peut avoir la caution du groupe communiste.

En effet, implantée dans des colonies en territoire palestinien déclarées illégales par la communauté internationale, cette société en exporte les productions. L'Union Européenne précise pour sa part : *« Les produits provenant des colonies israéliennes dans les territoires sont interdits d'importation au sein de l'Union. Par ailleurs, les produits provenant des territoires ne sauraient être labellisés comme israéliens »*.

Or, il y a quelques mois encore, AGREXCO débarquait ses produits agricoles à Marseille et provisoirement aujourd'hui en Italie. Présente dans toute la chaîne de distribution en France et en Europe, elle vise à faire de Sète sa plate-forme essentielle d'entrée sur l'Europe.

Nous demandons que :

- Les règles érigées par l'Union européenne soient scrupuleusement appliquées.
- La traçabilité des produits soit établie et vérifiée par les services d'Etat compétents.
- Le port de Sète lui-même soit exigeant dans ses contrôles.
- Le gouvernement français fasse respecter les accords commerciaux entre l'Europe et Israël qui excluent la commercialisation des produits provenant des colonies.

En l'état actuel donc AGREXCO ne doit pas venir à Sète, pas plus qu'ailleurs. Les élus communistes de la Région par leurs votes et par leurs actes participeront à ce refus.

S'il est indispensable de construire un terminal fruitier à Sète, il ne peut se faire au préjudice d'un peuple bafoué et au mépris du droit international.

La solidarité des élus communistes de la Région Languedoc-Roussillon envers le peuple palestinien en lutte pour la reconnaissance de ses droits est totale mais aussi envers les progressistes israéliens qui œuvrent au quotidien pour la paix. Elle repose sur des principes : deux peuples – deux états, arrêt immédiat de la colonisation, respect des résolutions de l'ONU et du droit européen.

Des élus communistes français dont Jean-Paul BORE, Vice-Président de la Région Languedoc-Roussillon, Michel PASSET, Président du Groupe Communiste au Conseil Municipal de Montpellier, François LIBERTI, Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault, se sont récemment rendus en Palestine et en Israël, pour que soient développées des solidarités actives au travers de jumelages. Des conférences se sont tenues à leur retour.

A l'heure où de nouvelles perspectives semblent s'ouvrir dans cette région du monde comme vient de le confirmer un récent discours du Président OBAMA, notre solidarité au peuple palestinien et aux forces de paix israéliennes doit s'exprimer avec plus de force encore. » Montpellier le 16 juin 2009.

**Le 25 juin 2009, en soutien aux manifestants présents devant l'hôtel de région, Jean Paul Boré intervient lors de la session du Conseil Régional sur la base de cette déclaration et demande au nom du groupe communiste que l'assemblée se prononce pour l'exigence du respect du droit international. Le Président du Conseil Régional G. Frêche approuve cette intervention.**

### **Session du Conseil régional le 25 juin 2009**

**Intervention du Président de la région lors du rapport N° 2 concernant « Le développement des ports de Sète et de port la Nouvelle; « extraits de la discussion »**

**M. le PRESIDENT.** – Puisque nous parlons du port de Sète, (...) je voudrais vous donner lecture d'une déclaration que j'ai remise à la presse :

*L'Etablissement Public Régional, EPR Port Sud de France, qui exploite le port de Sète a choisi, après consultation, le groupe GF Groupe pour amorcer des investissements autour d'un terminal fruitier et créer*

plus de 200 emplois. Je rappelle que cette décision a été votée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Régional. Cet investissement privé a reçu l'approbation à l'unanimité du Conseil Régional le 23 février dernier et aussi celui de l'ensemble des syndicats et travailleurs du port et des acteurs économiques du Languedoc-Roussillon. Cela constitue en effet un atout majeur pour la compétitivité du port.

Etablie au port autonome de Marseille depuis plus de 35 ans, la société Agrexco qui exporte ses fruits et légumes dans toute l'Europe, non seulement les fruits et légumes d'Israël mais aussi ceux d'Afrique du Sud et de Cuba, a ainsi choisi de déplacer ses bateaux à Sète, 80 % des conteneurs étant destinés au marché du Benelux, Grande Bretagne et Allemagne, le reste pour les régions parisienne et lyonnaise. (...)

Ce jeudi en session, nous allons voter une nouvelle délibération pour approuver l'accord entre l'EPR et la Société Grandi Navi Veloci pour des liaisons, dès 2009, avec Tanger et Nador, et en 2010, vers Oran. Demain, nous poursuivrons nos négociations au plus haut niveau avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie pour accroître ce développement et créer encore plus d'emplois et d'activités dans notre région et ce, dans le respect du droit international. (...)

La Région Languedoc-Roussillon entend être l'un des artisans de ce rapprochement aussi inéluctable qu'historique entre toutes ces nations. »

« Bien que cela n'ait rien à voir avec cela, je tiens à dire que, pour ma part, j'ai toujours été un farouche partisan de la création d'un état palestinien. »

**M. BORE.** – M. le PRESIDENT, je prends acte de votre déclaration et des précisions que vous venez d'apporter concernant ce sujet et je voudrais, à ce propos, rappeler quelques éléments de la déclaration de notre groupe concernant la société AGREXCO qui, effectivement depuis plus de 35 ans, œuvre à Marseille dans le cadre de l'exportation en Europe des produits venant de Palestine.

**M. le PRESIDENT.** – Non, venant d'Israël.

**M. BORE.** – Venant d'Israël et notamment des territoires palestiniens occupés actuellement, de colonies israéliennes déclarées illégales par la communauté internationale.

Cela dit, prenant note de ce que vous venez de dire, nous pensons que la société AGREXCO, comme toute autre société, devra se soumettre à ce droit international. (...) C'est la raison pour laquelle nous avons demandé et déclaré publiquement que les règles érigées par l'Union Européenne doivent être absolument et scrupuleusement appliquées et que le port de Sète, dans ces conditions, doit, dans ce cadre (...), exiger ce type de contrôle. (...) je veux aussi me tourner vers le pouvoir français qui a pour mission, pour responsabilité, de faire respecter ces droits.

C'est pourquoi, (...) pour ce qui concerne le groupe Communiste et son président, (...) nous réaffirmons, notre volonté de voir demain deux états, israélien et palestinien, vivre côte à côte en pleine souveraineté.

**M. le PRESIDENT.** – Je suis entièrement d'accord avec la déclaration de M. BORE et je tiens à dire que le port de Sète, comme tous les ports de la Méditerranée, appliquera le droit international quant aux produits qui seront abordés. Ce droit international n'est pas appliqué par des représentants de la Région mais par des douaniers qui font partie de l'appareil d'Etat et feront respecter la loi française et la loi européenne.

## Que faire aujourd'hui ?

La Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu un arrêt le 27 février 2010 qui indique :

**« Les produits issus des territoires occupés de Palestine ne peuvent être exportés que par les Palestiniens. »**

L'Etat français se doit de faire respecter cet arrêt conforme à la position toujours défendue par les élus communistes. La justice européenne est compétente pour le faire appliquer.

**Je propose que soit lancé un appel pétition en sens. Le droit international doit être respecté. AGREXCO doit le respecter à Sète comme ailleurs.**

Jean Paul Boré